



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

**N° 2017/82**

**Objet : EHPAD Résidence La Grèze :  
Abandon du projet de cession de l'établissement**

Vu la délibération n°2017/18 en date du 14 mars 2017 relative à l'EHPAD Résidence La Grèze et autorisant Monsieur le Président à engager des négociations en vue de la cession de l'établissement,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que par délibération n°2017/18, il a été chargé par le Conseil de Communauté de réaliser une étude sur une éventuelle cession de l'EHPAD La Grèze. Cette étude avait pour finalités notamment d'analyser la faisabilité d'une cession, d'évaluer ses conséquences (sur le personnel, les résidents, ...), estimer le montant que la CCLPA pourrait en retirer, ...

Monsieur le Président ajoute que cette étude a été menée de mars à fin juin. Un rendu a ensuite été présenté aux membres du Bureau Elargi le 11 juillet 2017. Suite à cette réunion, les conseils municipaux étaient amenés à se prononcer sur les suites à donner.

Le 29 août 2017, les membres du Bureau Elargi se sont à nouveau réunis et ont décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à cette étude et de ne pas inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil de communauté la procédure réglementaire pour la mise en œuvre du processus de vente de l'établissement.

Pour cela, Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée d'acter par voie de délibération de ne pas donner suite à l'étude sur une cession éventuelle de l'EHPAD Résidence La Grèze et donc de ne pas engager les démarches réglementaires qui auraient été nécessaires à une cession effective.

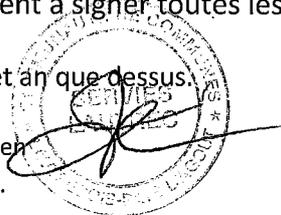
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ne pas donner suite à l'étude sur une cession éventuelle de l'EHPAD Résidence La Grèze et donc de ne pas engager les démarches réglementaires qui auraient été nécessaires à une cession effective,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 11 octobre 2017.



Le Président,

Raymond GARDELLE

